

9ÈMES RENCONTRES AUTOUR DE LA JOURNÉE DE L'

AVOCAT MENACÉ



VENDREDI 19 JANVIER 2024

9H-12H / 14H-17H

MAISON DES AVOCATS

14 RUE MARCEL DE SERRES - MONTPELLIER



EN PRÉSENTIEL OU EN VISIO / 6H DE VALIDÉES AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE

INSCRIVEZ-VOUS SUR :

<https://lesaf.org/>

PLUS D'INFOS :

Maitre Chloé PION



Institut des
Droits de l'Homme
Barreau de Montpellier



SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

9 èmes Rencontres autour de la journée de l'avocat en danger

vendredi 19 janvier 2024 9h00 / 12h30 – 14h00/16h30

Maison des Avocats, 14 rue Marcel de Serres, Montpellier

9H ACCUEIL DES PARTICIPANTS - **Maxime ROSIER**, Bâtonnier du barreau de Montpellier

INTRODUCTION

Présentation de la Journée de l'Avocat En Danger et retour sur les années passées

Juan PROSPER, Représentant des Avocats européens démocrates (AED), Président de la commission internationale du syndicat des avocats de France (SAF)

9H30 1ere Table ronde : LES AVOCATS SOUTENUS EN 2024 : L'IRAN

Modératrice : Michelle TISSEYRE, Ancienne Bâtonnière du Barreau de Montpellier, membre de l'IDH

Introduction générale sur la révolution iranienne

Dorna JAVAN KOUZEGARAN, Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) Sciences Po Lyon

L'impact de la révolution sur le système judiciaire et les entraves à l'exercice de la profession d'avocats

Ehsan HOSSEINZADEH, Avocat iranien, Président du Collectif Iran Of the World

Témoignages : la situation des femmes avocates en iran

Soheila RAHIMI, Avocate iranienne, Vice Présidente du Collectif Iran Of the World

La situation des journalistes en iran

Club de presse de Montpellier

11H 2ème Table Ronde : LES ACTIONS EN COURS ET A ENVISAGER POUR DEFENDRE LES CONFRERES IRANIENS

Modératrice : Chloé PION RICCIO, Avocate au Barreau de Montpellier

Le recueil des plaintes et les actions envisageables

Chirinne ARDAKANI, Avocate au Barreau du Val d'Oise

14H 3ème Table Ronde : L'AVOCAT ET LA SPHERE PUBLIQUE

Modératrice : Amparo DOMINGO, Avocate au Barreau de Montpellier et membre de l'IDH

La brutalisation du débat public

Jean BIRNBAUM, Journaliste auteur du Courage de la Nuance

La menace provoquée par le cyberharcèlement et le harcèlement sur les réseaux sociaux – l'avocat assimilé à son client

Olivia RONEN, Avocate au Barreau de Paris

CONCLUSIONS

Quelles protections notre profession peut-elle offrir aux confrères menacés ?

Un.e représentant.e du barreau de Paris

Laurence ROQUES, Avocate au barreau de Paris

Mot de clôture - Judith KRIVINE, Présidente du SAF

9 èmes Rencontres autour de la journée de l'avocat en danger

vendredi 19 janvier 2024 9h00 / 12h30 – 14h00/16h30

Maison des Avocats, 14 rue Marcel de Serres, Montpellier

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS SUR <https://lesaf.org/>

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Avoir une vision globale des menaces auxquelles font les avocats dans le cadre de leur exercice professionnelle.

PÉDAGOGIE

Compétences visées : améliorer connaissances sur l'exercice professionnel des avocats dans le monde; savoir identifier les ressources textuelles garantissant l'indépendance et la liberté d'exercice des avocats.

Public visé et prérequis: avocats, magistrats, associatifs, étudiants, grand public, aucun prérequis.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : Témoignages, rapport de la coalition sur l'avocat en danger, des textes internationaux et des jurisprudences. Échange et partage d'expériences.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : La formation n'est pas sanctionnée par une évaluation des personnes participantes. En revanche, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : En cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant, nous vous invitons à nous contacter.

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : 6 heures

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne et de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi.